

Commune de Saint Julien de Peyrolas
11 Grande rue
30760 Saint Julien de Peyrolas

Réunion du Conseil Municipal
Le 25 Août 2015 à 18 heures
Date de convocation : le 18 Août 2015
Affichage convocation : le 18 Août 2015
Envoi convocation : le 18 Août 2015

Le Maire : René FABREGUE

Membres du Conseil Municipal Présents : Mme, Mrs, Jacques RAMIERE, Serge COMBIN, Daniel BOIRON, Paul Simon GUIGUE, Sébastien FABROL, Jean ROCHE, , Françoise CASADEVALL. Martine LACOUR, Chrystelle BARNOUIN, Christiane MILLIEN, Agnès BRINGUIER. Brigitte LE MOTAIS

Démissionnaires :

Absents :

Excusé(s) : Aline MORENO

Pouvoir(s)

Désignation d'un secrétaire de séance par le conseil municipal : Emilie AURAN

Monsieur le Maire, demande à son Conseil Municipal de rajouter 3 points à l'ordre du jour à savoir :

*La reconduction du zonage d'assainissement de la commune
Délibération généraliste pour les contrats d'apprentissage
Demande de subvention au Conseil Départemental pour les frais engagés dans le cadre du
détournement et de la récupération de la source Fourcoussin*

Retour à la séance initiale

- *Enfouissement du réseau Télécom chemin de la Madone.
Après déduction des subventions, il restera à la charge de la commune environ 5000€. Cette opération pourra être effectuée parallèlement aux travaux d'éclairage public.*

Décision du Conseil Municipal			
Pour	Contre	Abstentions	Décision
14	0		A l'unanimité

- *Redevance ERDF pour l'occupation provisoire du domaine public communal.
Cette redevance, fixée par barème, nous sera versée par ERDF, à chaque intervention empiétant sur le domaine public.*

Décision du Conseil Municipal			
Pour	Contre	Abstentions	Décision
14	0		A l'unanimité

- *Reconduction du zonage d'assainissement de la commune
Suite à la demande du SABRE concernant l'élaboration des dossiers de demandes de subventions des particuliers pour leur assainissement autonome, M. le maire propose la reconduction du plan de zonage d'assainissement qui avait déjà fait l'objet d'une délibération en Février 2008 par la communauté de communes de Valcézard.*

Décision du Conseil Municipal			
Pour	Contre	Abstentions	Décision
14	0		A l'unanimité

- *Validation du choix de maître d'œuvre pour l'Assainissement de Font D'orgues*

Le schéma d'assainissement collectif, reconduit par délibération du conseil municipal en date du 25 Août 2015, prévoit le raccordement des habitations et du camping Le Peyrolais localisés sur la zone communale dite de Font D'Orgues. Les premiers travaux de raccordement ont démarré en 2013, en partant du principal point de collecte de la zone, à savoir le camping du Peyrolais. Ils ont ensuite été interrompus, suite à des imprévus, pendant presque 2 ans. Le souhait de la municipalité étant de s'assurer de la faisabilité de ce raccordement, elle a dû faire appel à un bureau d'études afin de vérifier la conformité technique et réglementaire des canalisations déjà installées et s'assurer de la pertinence du tracé choisi, en particulier en termes d'altimétrie d'enfouissement ou de raccordement pour les habitations de la zone. Pour que le projet puisse continuer dans des conditions satisfaisantes, un appel d'offre a été lancé auprès de trois sociétés compétentes pour prendre en charge la définition et l'estimation financière des travaux, l'élaboration des dossiers de consultation d'entreprises pour les marchés de travaux et l'assistance au suivi du chantier. Monsieur le Maire propose de missionner la société la moins disante.

Décision du Conseil Municipal			
Pour	Contre	Abstentions	Décision
14	0		A l'unanimité

- *Reconduction du schéma directeur de l'eau.*

Ce schéma directeur constitue un préalable indispensable à la réalisation de travaux et au développement de l'urbanisation. Il permettra, notamment, de faire le point sur les conditions réglementaires, techniques et financières d'alimentation en eau potable de la collectivité, de pointer les problèmes existants, tant réglementaires que techniques, tant quantitatifs que qualitatifs, tant au niveau de la ressource qu'au niveau des systèmes de production et de distribution par la réalisation d'une campagne de mesures (recherche de fuites) et d'une modélisation hydraulique et entre autres, d'estimer les besoins futurs de la commune.

Décision du Conseil Municipal			
Pour	Contre	Abstentions	Décision
14	0		A l'unanimité

- *Décision Modificative pour le Service de l'eau sur le budget M49 suite à un impayé important d'une société en liquidation.*

Décision du Conseil Municipal			
Pour	Contre	Abstentions	Décision
14	0		A l'unanimité

- *Reconduction et signature du bail pour droit de chasse à ACC St Hubert.*

Ce bail arrivant à son terme, doit être reconduit Il prendra effet à compter du 1er septembre 2015 pour une durée de trois ans renouvelable par tacite reconduction trois fois au maximum.

Décision du Conseil Municipal			
Pour	Contre	Abstentions	Décision
14	0		A l'unanimité

- *Validation d'achat d'un terrain pour l'Euro symbolique, pour déplacement d'un chemin rural.*

Décision du Conseil Municipal			
Pour	Contre	Abstentions	Décision
12	1	1	A la majorité

- *Contrat d'apprentissage des stagiaires à l'école maternelle.*

Pour	Contre	Abstentions	Décision
14	0		A l'unanimité

- *Demande de subvention au Conseil Départemental pour les frais engagés dans le cadre du détournement et de la récupération de la source de Fourcoussin à hauteur de 70% de ces frais.*

Pour	Contre	Abstentions	Décision
14	0		A l'unanimité

Questions diverses

Travaux autour du groupe scolaire.

La période des vacances a été mise à profit pour effectuer une partie des travaux devenus indispensables au sein du groupe scolaire. Il s'agit en fait

- *De la mise aux normes électriques des classes de Mme ROUX et Mme MALLET (bas de l'école) dont les installations étaient devenues plus que vétustes.*
- *De la mise en place de radiateurs homologués au sein de la maternelle.*
- *Du tirage de câbles réseau afin de connecter, dans un proche avenir, le groupe scolaire à Internet.*
- *De remettre à neuf la bibliothèque en déplaçant l'espace enfants au sein de l'école primaire (ancienne salle informatique).*

La déchèterie

Le SITDOM nous ayant sollicité sur deux points concernant le stockage des sacs jaunes, nous allons devoir étudier, avec lui :

- *L'emplacement de ce stockage qu'il souhaiterait voir rapproché de la route départementale, ce qui n'est pas forcément une bonne idée car pouvant entraîner le dépôt sauvage d'autres encombrants.*
- *La remise en état de cette aire afin d'éviter la propagation des plastiques par fort vent.*

La mise en place d'une benne à pneus nous avait paru une opération intéressante. Nous allons essayer de faire renouveler cette opération par ce syndicat.

Conseil municipal des jeunes

Une première discussion concernant la mise en place d'un conseil municipal des jeunes a permis de se rendre compte des différentes possibilités en la matière. Il s'avère, d'ores et déjà, que la mise en place d'une telle structure va demander un temps de réflexion et de mise à plat des besoins et des ressources correspondantes. Toutes les idées sont à étudier avec beaucoup d'attention. Affaire à suivre...

**FIN DE SEANCE 20H
SAINT JULIEN DE PEYROLAS, LE 25 AOUT 2015
LE MAIRE, RENE FABREGUE**